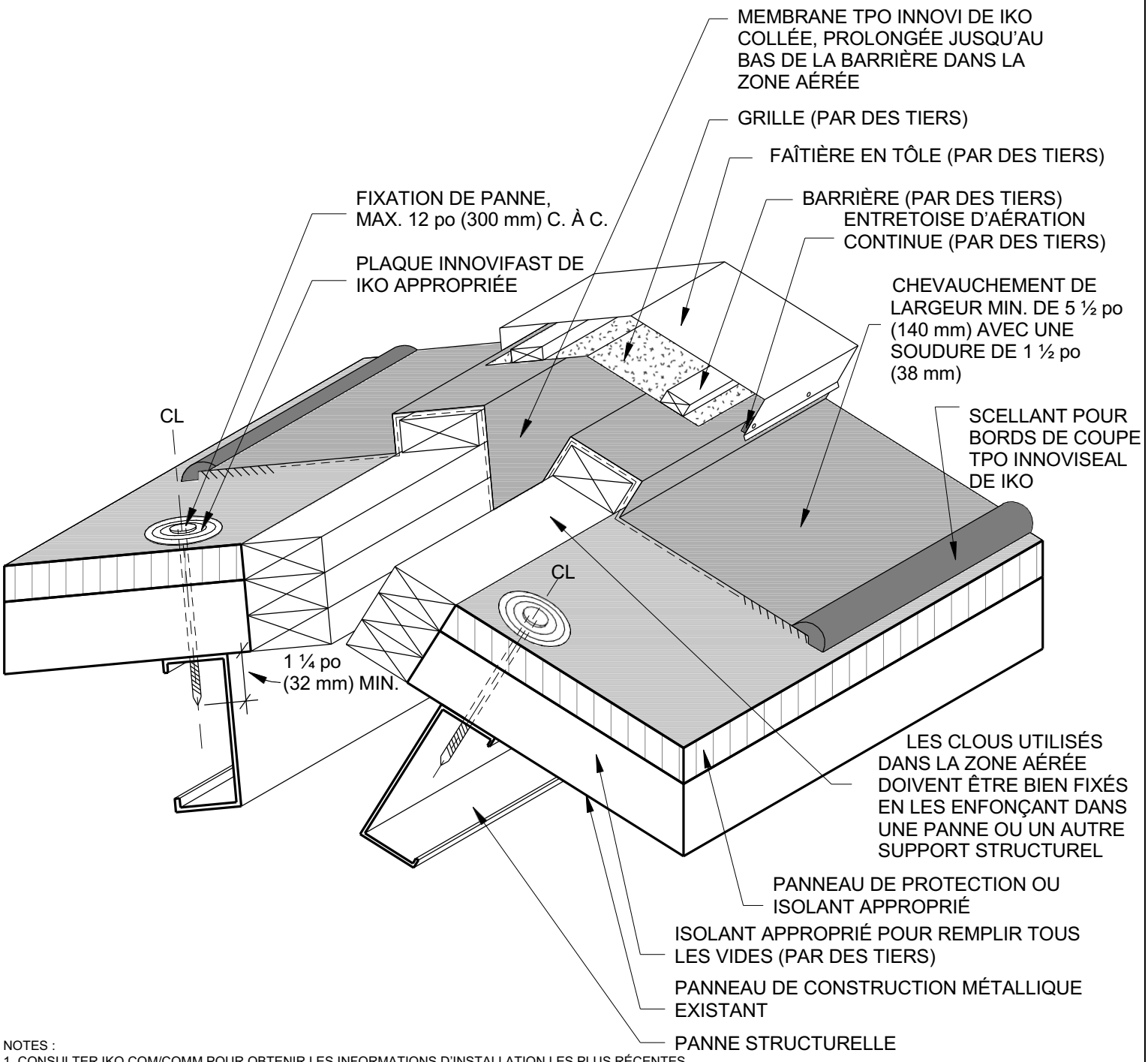


NOTES :

1. CONSULTER IKO.COM/COMM POUR OBTENIR LES INFORMATIONS D'INSTALLATION LES PLUS RÉCENTES.
2. TOUS LES TRAVAUX DE MENUISERIE OU DE FERBLANTERIE DOIVENT ÊTRE CONÇUS ET RÉALISÉS CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES NORMES LOCALES OU AUX SPÉCIFICATIONS DU PROJET. CES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE EXAMINÉS ET APPROUVÉS PAR UN PROFESSIONNEL DE LA CONCEPTION AGRÉÉ. IKO DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INSTALLATION DES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS OU LES DOMMAGES CAUSÉS AU SYSTÈME DE TOITURE EN RAISON D'UNE INSTALLATION DÉFECTUEUSE.
3. LES FONDS DE CLOUAGE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS CONFORMÉMENT À TOUS LES CODES DU BÂTIMENT APPLICABLES.
4. SI LA PORTÉE ENTRE LES PANNES DE FAÎTE EXCÈDE 5 pi (1 524 mm), UNE FIXATION SUPPLÉMENTAIRE DE LA MEMBRANE PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE. UN RENFORCEMENT EN BOIS AU NIVEAU OU À PROXIMITÉ DU FAÎTE PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE.
5. UN PANNEAU ISOLANT OU UN ISOLANT EN MOUSSE APPROPRIÉ PEUT ÊTRE REQUIS AU FAÎTE AFIN DE COMBLER LA CAVITÉ.
6. APPLIQUER LE SCELLANT POUR BORDS DE COUPE TPO INNOVISEAL SUR TOUS LES BORDS COUPÉS OU EXPOSÉS DE LA MEMBRANE.
7. TRAVAUX DE FERBLANTERIE EFFECTUÉS CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS ACTUELLES DE LA SMACNA.

Titre : FAÎTE DU TOIT – ÉTAT ACTUEL DE LA VENTILATION	Numéro de détail : T-T-13
Date de pub. : 01/08/2025	Durée maximale de la garantie : 20 ans	Pas à l'échelle

IKO COMMERCIALE® Spécifiez en toute Confiance.

INNOVI™ TPO